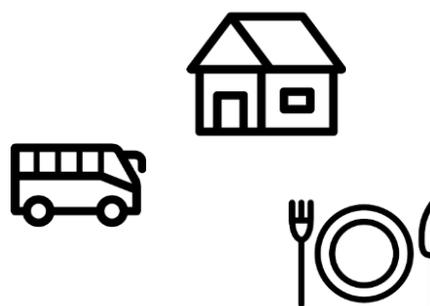


Informations pratiques

Apprentis en Bac Pro



HEBERGEMENT ET RESTAURATION

- 1.60€ pour le petit déjeuner
- 4.10€ pour le repas du midi
- 3.22€ pour le repas du soir
- 4.50€ par nuitée

*Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer pour l'année 2024, selon le vote de l'Assemblée délibérative du Conseil Régional

Régime

En cas de changement de régime scolaire en cours d'année, l'apprenti (ou son responsable légal s'il est mineur) en fera la demande par écrit auprès du chef d'établissement, la séquence précédant le changement.

Service de restauration à Saint-Lô Thère

Les apprentis ont la possibilité de prendre leur repas du midi au self de l'établissement lorsqu'ils sont sur le site de Thère à Pont-Hébert (*régime : demi-pensionnaire ou interne*)

L'interlocuteur pour les familles est le CFA de Saint-Lô Thère - Tel : 02.33.77.80.83

Service de restauration au Foyer des Jeunes Travailleurs Espace Rabelais

Les apprentis ont la possibilité de prendre leur repas du midi au self du FJT Espace Rabelais lorsqu'ils sont sur le site de l'Atelier Technologique de Saint-Lô. Le coût est compris dans la demi-pension.

Frais divers

Carte de self : 6 Euros (pouvant servir plusieurs années). En cas de non présentation de la carte plus de 15 jours consécutifs, une nouvelle carte sera délivrée au jeune et facturée. *Tarif susceptible d'évoluer pour l'année 2022, selon vote du Conseil d'Administration de l'établissement.*

Règlement

Les frais de restauration et d'hébergement sont exigibles et payables à chaque alternance. La facture trimestrielle sera adressée par courrier à l'adresse personnelle de l'apprenti-e. Règlement uniquement par chèque libellé à l'ordre du CFA de Saint-Lô Thère ou par virement bancaire auprès de l'agence comptable.

Saint-Lô Thère

50620 Pont-Hébert – tel : 02 33 77 80 80 – Fax : 02.33.77.80.81

Email : epl.st-lo-there@educagri.fr – site : www.saint-lo-there.fr

Dans un souci de respect de l'environnement, Saint-Lô Thère a choisi d'utiliser du papier recyclé – janvier 2024

TRANSPORT

Entre Saint-Lô et le site de Pont-Hébert

Correspondance en Bus MANEO entre la Gare SNCF de Saint-Lô et Saint-Lô Thère à Pont-Hébert – Réseau de transport du Conseil Général, service scolaire

Les interlocuteurs pour les familles sont l'Agence SLAM de Saint-Lô - Tel : 02.33.77.44.88 et le Conseil Départemental de la Manche – Tel : 0 800 150 050

Entre l'Atelier Technologique et le site de Pont-Hébert

Transport assuré par nos soins pour les navettes entre le site de Thère et Saint-Lô pendant les journées de cours.

Autres moyens de transport

Covoiturage entre apprentis (avec accord du responsable légal si apprenti mineur)

L'apprentissage Quésako ?



QUI EST CONCERNE ?

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans révolus.

Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.

OBJECTIF

Le contrat d'apprentissage permet aux jeunes de suivre une formation générale, théorique et pratique conduisant à l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme.

CONTRAT DE TRAVAIL

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail rémunéré d'une durée déterminée, ou conclus dans le cadre d'un CDI. Il comprend une période d'essai de 45 jours effectifs en entreprise. Il est signé entre l'apprenti, l'entreprise et le CFA pour une durée variant de 6 mois à 3 ans selon la formation. (Voire 4 ans pour les personnes en situation de handicap.)

La formation peut être adaptée pour tenir compte du cursus de formation antérieur et de l'expérience professionnelle de l'apprenti.

L'apprenti perçoit une rémunération qui correspond à un pourcentage du Smic ou du minimum conventionnel si celui-ci est plus favorable.

Age Ancienneté	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1ère année	27% du SMIC*	43% du SMIC*	53% du SMIC*	100% du SMIC*
2nde année	39% du SMIC*	51% du SMIC*	61% du SMIC*	100% du SMIC*
3ème année	55% du SMIC*	67% du SMIC*	78% du SMIC*	100% du SMIC*

* ou minimum conventionnel plus favorable

COUVERTURE SOCIALE

La protection sociale de l'apprenti est la même que celle des autres salariés : affiliation au régime de Sécurité Sociale (général ou MSA), congés payés, arrêts maladie, temps de travail, droits ouverts à la retraite et au droit individuel à la formation... L'apprenti est couvert pour les accidents du travail, que l'accident survienne au CFA, en entreprise ou à l'occasion des trajets du domicile aux différents lieux d'apprentissage ou de travail.

MESURES FINANCIERES NATIONALES

Les salaires de l'apprenti ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu jusqu'au montant du SMIC perçu sur une année (que l'apprenti soit sur le foyer fiscal de ses parents ou sur le sien).

Ses parents continuent à percevoir les allocations familiales jusqu'à ses 20 ans, si sa rémunération ne dépasse pas 55% du SMIC.

L'apprenti peut bénéficier d'aides personnelles au logement (APL-ALS) et d'une aide au permis de conduire B.

POUR LES BTS ET LICENCES PRO

L'apprenti bénéficie d'une carte d'étudiant des métiers donnant droit à des réductions (déplacements avec le TER) ou à certains avantages (cinéma, sports, restaurants universitaires...). Il bénéficie également d'un accès privilégié à la résidence étudiante de Saint-Lô.

TARIFS

Le coût de la formation par apprentissage est pris en charge par l'OPCO (opérateur de compétences) auquel adhère l'entreprise signataire du contrat.
Pas de frais de formation pour l'apprenti.

CFA Saint Lô – Thère - ECOLE NATIONALE D'INDUSTRIE LAITIERE

50620 Pont-Hebert – Tél : 02 33 77 80 83 – Fax : 02.33.77.80.84

email : cfa.st-lo-there@educagri.fr - site : www.saint-lo-there.fr

Dans un souci de respect de l'environnement, Saint-Lô Thère a choisi d'utiliser du papier recyclé – janvier 2024

BAC PRO CGEA

CALENDRIER APPRENTISSAGE

2024-2025

août		septembre		octobre		novembre		décembre		janvier		février		mars		avril		mai		juin		juillet	
J 01		D 01		M 01		V 01		D 01		M 01		S 01		S 01		M 01		J 01		D 01		M 01	
V 02		L 02	(S 36)	M 02		S 02		L 02	(S 49)	J 02		D 02		D 02		M 02		V 02		L 02	(S 23)	M 02	
S 03		M 03		J 03		D 03		M 03		V 03		L 03	(S 06)	L 03	(S 10)	J 03		S 03		M 03		J 03	
D 04		M 04		V 04		L 04	(S 45)	M 04		S 04		M 04		M 04		V 04		D 04		M 04		V 04	
L 05	(S 32)	J 05		S 05		M 05		J 05		D 05		M 05		M 05		S 05		L 05	(S 19)	J 05		S 05	
M 06		V 06		D 06		M 06		V 06		L 06	(S 02)	J 06		J 06		D 06		M 06		V 06		D 06	
M 07		S 07		L 07	(S 41)	J 07		S 07		M 07		V 07		V 07		L 07	(S 15)	M 07		S 07		L 07	(S 28)
J 08		D 08		M 08		V 08		D 08		M 08		S 08		S 08		M 08		J 08		D 08		M 08	
V 09		L 09	(S 37)	M 09		S 09		D 09	(S 50)	J 09		D 09		D 09		M 09		V 09		L 09	(S 24)	M 09	
S 10		M 10		J 10		D 10		M 10		V 10		L 10	(S 07)	L 10	(S 11)	J 10		S 10		M 10		J 10	
D 11		M 11		V 11		L 11	(S 46)	M 11		S 11		M 11		M 11		V 11		D 11		M 11		V 11	
L 12	(S 33)	J 12		S 12		M 12		J 12		D 12		M 12		M 12		S 12		L 12	(S 20)	J 12		S 12	
M 13		V 13		D 13		M 13		V 13		L 13	(S 03)	J 13		J 13		D 13		M 13		V 13		D 13	
M 14		S 14		L 14	(S 42)	J 14		S 14		M 14		V 14		V 14		L 14	(S 16)	M 14		S 14		L 14	(S 29)
J 15		D 15		M 15		V 15		D 15		M 15		S 15		S 15		M 15		J 15		D 15		M 15	
V 16		L 16	(S 38)	M 16		S 16		L 16	(S 51)	J 16		D 16		D 16		M 16		V 16		L 16	(S 25)	M 16	
S 17		M 17		J 17		D 17		M 17		V 17		L 17	(S 08)	L 17	(S 12)	J 17		S 17		M 17		J 17	
D 18		M 18		V 18		L 18	(S 47)	M 18		S 18		M 18		M 18		V 18		D 18		M 18		V 18	
L 19	(S 34)	J 19		S 19		M 19		J 19		D 19		M 19		M 19		S 19		L 19	(S 21)	J 19		S 19	
M 20		V 20		D 20		M 20		V 20		L 20	(S 04)	J 20		J 20		D 20		M 20		V 20		D 20	
M 21		S 21		L 21	(S 43)	J 21		S 21		M 21		V 21		V 21		L 21	(S 17)	M 21		S 21		L 21	(S 30)
J 22		D 22		M 22		V 22		D 22		M 22		S 22		S 22		M 22		J 22		D 22		M 22	
V 23		L 23	(S 39)	M 23		S 23		L 23	(S 52)	J 23		D 23		D 23		M 23		V 23		L 23	(S 26)	M 23	
S 24		M 24		J 24		D 24		M 24		V 24		L 24	(S 09)	L 24	(S 13)	J 24		S 24		M 24		J 24	
D 25		M 25		V 25		L 25	(S 48)	M 25		S 25		M 25		M 25		V 25		D 25		M 25		V 25	
L 26	(S 35)	J 26		S 26		M 26		J 26		D 26		M 26		M 26		S 26		L 26	(S 22)	J 26		S 26	
M 27		V 27		D 27		M 27		V 27		L 27	(S 05)	J 27		J 27		D 27		M 27		V 27		D 27	
M 28		S 28		L 28	(S 44)	J 28		S 28		M 28		V 28		V 28		L 28	(S 18)	M 28		S 28		L 28	(S 31)
J 29		D 29		M 29		V 29		D 29		M 29		S 29		S 29		M 29		J 29		D 29		M 29	
V 30		L 30	(S 40)	M 30		S 30		L 30	(S 01)	J 30		D 30		D 30		M 30		V 30		L 30	(S 27)	M 30	
S 31		M 31		J 31		D 31		M 31		V 31		L 31		L 31	(S 14)	J 31		S 31		D 31		J 31	